

**COMMUNE de GONNEVILLE**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

Le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni le jeudi 19 Février 2009, salle de la Mairie.

Absents excusés : J.M.BARBE pourvoir à L. DUFOUR, S. HARDOUIN pourvoir à V. DE LA HOGUE, H.SAVARY pourvoir à B. LEMAGNEN

Secrétaire de séance : G. VAULTIER

**Bâtiment communal / Convention avec le Comité des Fêtes de Gonnevill**

Le Conseil Municipal décide de proroger la convention signée avec le Comité des Fêtes de Gonnevill pour mise à disposition de la partie ouest du hangar communal, pour une période de six années à compter du 19/02/2009, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'une année.

**Eglise/ Indemnité de gardiennage / Année 2009**

L'indemnité de gardiennage de l'Eglise, attribuée à Monsieur l'Abbé LEVEILLE, curé de St-Pierre-Eglise et desservant la paroisse de Gonnevill, est fixée à 117 € 67 pour l'année 2009.

**Programme voirie 2009**

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise MESLIN, de Bameville Carteret, pour les travaux à effectuer sur la voirie communale dans le cadre du programme de voirie 2009 : route du Hamneau Lemaresquier (VC 5 et VC 7), chemin du Fouleux (VC8), chemin de la Canelerie (VC9), pour un coût total de 57 325 € 49 TTC.

**Chemin communal non reconnu dit la « Chasse au Coin » / Entretien**

Un accès privé sur une exploitation agricole sera fait à partir du chemin rural non reconnu dit « la Chasse au Coin » par le pétitionnaire et à ses frais.

**Logement communal / Travaux réaménagement / Diagnostics**

L'entreprise MESNIL'SYSTEM, de St-Hilaire-Petitville, est retenue pour effectuer les diagnostics amiante, plomb et insectes xylophages du logement communal au-dessus de la mairie.

**Don à la commune**

En dédommagement de dégradations faites sur les bâtiments communaux, le Conseil Municipal donne un avis favorable au recouvrement de la somme de 60 € versée par les jeunes ayant causé ces méfaits.

**Personnel communal**

- Agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi : le contrat de l'agent en C.A.E, travaillant sur la voirie communale, est reconduit jusqu'au 31 juillet 2009.

- Poste Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe : En raison de la fin du contrat de l'agent en C.A.E au 31/07/2009, le Conseil Municipal décide de la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 2ème classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2009.

**Mobilier scolaire / Vente de tables**

Le Conseil Municipal décide de vendre des tables d'écolier avec des piétements tubulaires au prix de 20 € l'unité.

**Communauté de Communes du Canton de Saint-Pierre-Eglise / Commissions**

- Commission ordures ménagères : Un local sera construit à la déchetterie de Saint-Pierre-Eglise afin que soient récupérées les huiles usagées dans un bac sécurisé.

Un nouveau marché de collecte des ordures ménagères a été signé par le Syndicat Mixte Cotentin Traitement.

- Commission Equipements sportifs : des boxes seront aménagés dans le gymnase afin que chaque association puisse ranger son matériel en toute sécurité.

- La fête de la musique aura lieu le vendredi 19/06/2009 à Saint-Pierre-Eglise.

**Informations et interventions diverses**

- Urbanisme : depuis le 22/01/2009 ont été déposées en mairie 3 demandes de certificats d'urbanisme, 1 demande de déclaration préalable, 2 demandes de permis de construire.

La commission urbanisme se réunira le vendredi 27/02/2009 à 18 heures.

- Recensement des arbres remarquables : Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement engage une nouvelle campagne, du 15 janvier au 15 juin 2009, de recensement des arbres remarquables de la Manche.
- Budget 2009 : la commission budget se réunira le jeudi 12 mars 2009 à 17 H 30 afin de préparer le budget primitif 2009. Le vote du budget aura lieu le mercredi 25 mars 2009 à 20 H45.
- Réunions du Conseil Municipal : les prochaines réunions sont fixées au jeudi 16 avril 2009 et au jeudi 28 mai 2009.
- Elections européennes : la date a été arrêtée au dimanche 7 juin 2009.

Le secrétaire de séance :

G. VAULTIER,



Pour extrait conforme, le 20/03/2009

Le Maire :

L. DUFOUR

